

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables pour les groupes

du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026

Les conditions générales ci-dessous régissent les rapports entre la société LJF GESTION-ELIOVA, ci-après dénommée ELIOVA, et ses clients.

1 - TARIFS

Ils ont été arrêtés au 01/04/2025. Ils sont susceptibles de subir une augmentation si, entre le 01/04/2025 et le jour du début de la prestation, l'augmentation du coût de la vie devait atteindre 5% (indice officiel des prix à la consommation France entière) ou si l'augmentation du coût des énergies dépassait 10% sur cette même période. Ils sont également susceptibles d'être révisés en cas de modification de la fiscalité applicable à notre activité (hausse du taux de la TVA par exemple). Les tarifs « Groupe » sont appliqués à partir de 15 personnes payantes. Eliova offre une gratuité pour 20 participants payants pour les séjours en dehors de la haute saison.

Les frais de dossier s'élèvent à 45 € par réservation.

2 - RESERVATIONS - REGLEMENTS

Les réservations s'effectuent soit directement à nos bureaux, soit par courrier, par téléphone ou e-mail. La réservation ne sera définitive qu'après le versement d'un acompte de 30% du montant total des frais de séjour, ainsi que des frais de dossier. Après versement de l'acompte, ELIOVA établit une confirmation qui fait apparaître le coût total de la prestation, le montant du premier versement, le solde à régler et la date limite de ce règlement. Le règlement du solde doit nous être parvenu au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour. Si des modifications venaient à intervenir entre la date de paiement du solde et la date de début du séjour, un complément de facture serait adressé pour règlement avant la date de début du séjour. Si ce règlement était impossible avant la date de début du séjour, le solde devrait être réglé sur place. Dans le cas d'un trop perçu, seuls les bureaux de Paris sont habilités à effectuer le remboursement.

Pour toutes prestations n'entrant pas dans le cadre normal des descriptifs de nos brochures, des accords particuliers sont pris entre les parties et font l'objet de la rédaction d'une convention signée par chaque partie.

3 - RÉDUCTIONS - SUPPLÉMENTS

Pour les enfants accompagnant leurs parents et séjournant dans la même chambre, les réductions sont les suivantes, étant précisé que la réduction n'est acquise que si la chambre est occupée par deux adultes, pour un séjour minimum de sept jours et s'applique sur la partie restauration :

- Gratuité pour les enfants de moins de 2 ans
- De 2 ans à moins de 6 ans : 50% de réduction sur le prix adulte
- De 6 ans à moins de 12 ans : 30% de réduction sur le prix adulte

Famille monoparentale : 15% de réduction dans le cas d'un enfant de 2 ans à moins de 12 ans logeant avec 1 adulte (chambre double).

Pour l'occupation d'une chambre par une personne seule, un supplément de 30% est appliqué sur le prix du séjour.

Tout supplément par rapport à la prestation d'origine doit faire l'objet d'un règlement directement sur place auprès du responsable d'établissement. En cas de régime alimentaire spécifique et/ou confessionnel, ELIOVA proposera une tarification complémentaire.

4 - RESPONSABILITÉ

Pour tout incident, accident ou en cas de difficultés locales entraînant un préjudice corporel, matériel ou moral obligeant ELIOVA, dans l'intérêt des participants, à modifier ou à annuler un séjour, ELIOVA ne pourra être tenue responsable. De même ELIOVA ne pourra être tenue responsable des cas de force majeure, des cas fortuits ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation ou au déroulement du séjour.

La responsabilité d'ELIOVA ne saurait être engagée en cas d'accident survenant lors de la pratique d'activités sportives, en particulier du ski. Que cette activité soit réalisée isolément ou en compagnie d'une personne employée par ELIOVA.

En cas de fautes d'impression ou d'oubli dans l'édition de ses brochures, ELIOVA se réserve le droit de rectifier toute erreur matérielle qui se serait glissée dans ses documents.

5 – MODIFICATION

Toute modification émanant du client doit impérativement être confirmée à ELIOVA par écrit. Après accord de la part d'ELIOVA, une nouvelle facture, prenant en compte les dites modifications, sera adressée au client.

6 - ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Dans le cas d'une annulation totale ou partielle, les frais de dossier restent acquis à ELIOVA. Les frais d'annulation varient en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de début du séjour et sont calculés par rapport au prix total du séjour. Voir tableau ci-après :

Date d'annulation	Somme retenue
Jusqu'à 90 jours avant la date de début de séjour	ANNULATION GRATUITE
De 89 à 60 jours avant la date de début de séjour	20%
De 59 à 30 jours avant la date de début de séjour	30%
De 29 à 15 jours avant la date de début de séjour	70%
De 14 à 7 jours avant la date de début de séjour	90%
Moins de 7 jours avant la date de début de séjour	100%

En cas d'achat de prestations extérieures, les règles d'annulation se référeront aux conditions générales du prestataire.

7. ASSURANCE ANNULATION OPTIONNELLE

Eliova propose une assurance annulation-interruption qui doit être souscrite en même temps que la réservation effective. Eliova, à défaut de souscription, opposera au réservataire les conditions générales d'annulation décrites suivant le barème lié aux frais d'annulation. Tarifs, détails des garanties et des conditions d'application disponibles sur simple demande auprès de nos services.

Assurance souscrite par l'intermédiaire de SAM Loisirs – ORIAS n°10 058 127

8 - ANNULATION DU FAIT D'ELIOVA

En cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, ELIOVA se réserve le droit de modifier les prestations et le prix des séjours ou d'annuler les stages, forfaits ou séjours tout compris. Dans ce cas, le client aura la possibilité d'annuler son séjour sans que soient appliquées les conditions d'annulation. Les sommes versées au titre du séjour et des stages ou forfaits seront alors intégralement remboursées ; le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.

9 - PROMOTIONS

A certaines dates nous pouvons être amenés à proposer des promotions de dernière minute. Celles-ci n'ont aucun effet rétroactif par rapport aux clients ayant payé le tarif normal. Ceux-ci ne pourront prétendre à aucun remboursement de la différence de prix.

10 - TAXE DE SÉJOUR MUNICIPALE

La taxe de séjour municipale est perçue directement par les hôtels, conformément aux textes officiels et aux barèmes municipaux en vigueur. ELIOVA ne saurait être tenue pour responsable de toute création ou modification de la taxe de séjour portée à sa connaissance après la date de fixation de ses tarifs.

LITIGES :

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- Soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.

A défaut, en cas de différent non résolu, le litige devra être porté devant les Tribunaux de Paris, seuls compétents.